

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2012

Compte-rendu affiché le : 6 décembre 2012

Président : Gilles PILLON

Secrétaire de séance : Jacques DEBORD

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUME, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Elisabeth PAPIN, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Robert CASSARD, Sylviane MALEYSSON, Malika VERLIERE, Jocelyne BENOZILLO, Jacqueline BOUMENDIL, Jean-Paul LACHAUD (excepté pour les 7 premiers points de l'ordre du jour), Alain MOREL (excepté pour les 8 premiers points de l'ordre du jour)

Membres absents représentés :

Christian CHEVALIER donne pouvoir à Sylvaine D'HOIR

Françoise HILBRUNNER donne pouvoir à Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE

Claire AUTREAU donne pouvoir à Danièle MOREAU

Alain MOREL donne pouvoir à Gilles PILLON pour les 8 premiers points de l'ordre du jour

Membres absents excusés :

Annick MIDY

Jean-Paul LACHAUD pour les 7 premiers points de l'ordre du jour

Membres absents :

Jean-Paul BOURGES

Françoise GISCLON

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur Jacques DEBORD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 25 octobre 2012

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 25 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sylvère HOUDEAU, rapporteur, rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit de marchés de travaux et de services et d'une concession au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

I. Marchés de travaux et de services

- **DC-M-02/10/2012-35** : attribution du marché de contrôle technique des travaux de construction du kiosque place de Terruggia à la société SOCOTEC, pour un montant de 1 500,00 € HT, soit 1 794,00 € TTC.

- **DC-M-08/11/2012-36** : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires multisports au Parc de l'Hippodrome au groupement AGENCE D'ARCHITECTURE WALTER PICCOLI / CABINET JACQUES ROUBILLE, Economiste / STRUCTURE BATIMENT, Bureau d'études structures béton et THERMI-FLUIDES, bureau d'études fluides, pour un montant de 95 040,00 € HT, soit 113 667,84 € TTC.

II. Concession au cimetière

N° de la décision	Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
<i>DC-C-09/11/2012-06</i>	Renouvellement de concession	Madame Simone THIVILLON	336,00 € - 15 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Autorisation donnée au Maire de signer la convention 2013 avec le Comité Social du Grand Lyon

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que la Commune adhère, depuis 1992, au Comité social du Grand Lyon, lequel remplit les mêmes fonctions qu'un Comité d'entreprises dans le secteur privé.

Cette association a pour objectif d'instituer, en faveur des agents de la Communauté Urbaine de Lyon et des Collectivités publiques adhérentes implantées sur son territoire, toutes formes d'aides jugées opportunes, notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents de ces différents services et collectivités publiques (exemples d'aides financières : colonies pour les enfants, stages linguistiques, aides sociales, voyages...).

Par délibération en date du 29 septembre 2011, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011, prorogeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2012. Son renouvellement s'effectue désormais annuellement.

Le montant de la subvention municipale versée à l'association se décompose comme suit :

- une subvention financière :

Celle-ci est affectée aux actions mises en œuvre en faveur des agents et égale à la subvention 2012 majorée de 2,5 % ;

- une subvention de fonctionnement :

Cette dernière contribue au financement des frais de gestion courante de l'association. Elle est calculée au prorata du nombre d'agents du membre-adhérent connu au 1^{er} janvier de l'année de référence. Le montant de cette subvention estimé pour l'année 2013 s'élève à 4,50 € par agent

Ainsi, au vu des éléments connus à ce jour, le montant global de la subvention au titre de l'année 2013 s'élèverait à 10 276,38 € (10 025,63 € en 2012).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention 2013 avec le Comité Social du Grand Lyon.

Autorisation donnée au Maire de déposer et de signer le permis de construire pour les travaux de construction de deux courts de tennis couverts au Parc de l'Hippodrome

Sylvère HOUDEAU, rapporteur, indique que la Commune envisage la construction d'un bâtiment pour la mise hors d'eau hors d'air des courts de tennis 1 et 2 du Parc de l'Hippodrome, comprenant des vestiaires avec sanitaires et un bureau, afin de permettre la pratique de ce sport en tous temps.

Gilles PILLON indique que le projet est finalisé et que le permis de construire sera probablement déposé courant février 2013.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer et à signer le permis de construire dans le cadre des travaux de construction de deux courts de tennis couverts au Parc de l'Hippodrome.

Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour la création de deux courts de tennis couverts au Parc de l'Hippodrome

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que la Commune a engagé le projet de construction de deux courts de tennis couverts. Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 6 février 2012. La candidature du Cabinet AU*M a été retenue le 30 juin 2012.

Le projet de construction permettra de renforcer la pratique du tennis en offrant des équipements disponibles tout au long de l'année pour répondre aux besoins actuels mais en tenant compte également de l'augmentation de la population de la commune avec les nouveaux logements de la ZAC du Contal qui devrait permettre d'accueillir 120 nouvelles familles.

La Commune a souhaité que ce projet s'intègre parfaitement dans l'environnement existant que constitue le Parc de l'Hippodrome d'une superficie de 213 361 m². Ce Parc de l'Hippodrome, véritable pôle sportif de la commune, possède de nombreux équipements de qualité mis à disposition des scolaires, des nombreuses associations sportives de la commune ou intercommunales, des étudiants (EM Lyon, Ecole vétérinaire) pour des pratiques sportives diverses : un terrain en synthétique avec éclairage pour la pratique du football et du rugby pour enfants, un terrain engazonné pour la pratique du football et possibilité de rugby adultes, un terrain multisports, un terrain de rugby avec éclairage, **une salle** omnisports pour la pratique du basket, 3 locaux pour le judo, l'aïkido, la danse et la gymnastique, ainsi qu'un boulodrome.

Le terrain d'assiette permet de conserver l'orientation Nord Sud telle que préconisée dans toutes les recommandations de la Fédération Française de Tennis. La structure du bâtiment est basée sur une charpente bois lamellé collé reposant sur des dés bétons. L'enveloppe est composée d'un bardage double peau isolé pour les parois verticales et d'une toiture en bac acier nervuré supportant la couverture en étanchéité bitumineuse. La peau extérieure du bardage est prévue en parement lisse. Les parties hautes et les façades Est et Nord sont prévues en bardage métallique. La surface des jeux est composée d'un enrobé à granulométrie fine et d'une résine technique de type Greenset.

Une forte isolation est prévue avec 140 mm de laine de verre pour le bardage et 160 mm de laine de roche pour la toiture. Cette isolation avec par vapeur permet la maîtrise de tout phénomène de condensation et assure un bon confort été comme hiver. Ainsi, seules les zones vestiaires et bureaux sont prévues chauffées. Des ouvrants dans les zones translucides assurent la ventilation. La pose de bacs perforés avec incorporation de laine de verre dans les nervures permet de maîtriser les réverbérations du son et d'assurer une isolation acoustique. L'éclairage naturel est privilégié avec la création de larges ouvertures sur les pignons Est et Ouest en polycarbonate opalescent permettant une diffusion homogène de lumière avec des systèmes de protection solaire. Cet éclairage naturel est complété par une installation artificielle fonctionnant avec trois niveaux d'éclairage. Les matériaux intérieurs sont pour l'essentiel des plateaux de bardage et des enduits maçonnés afin d'offrir une bonne résistance aux chocs. Les matériaux extérieurs permettent de résister aux intempéries.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 720 000 € HT mais l'accessibilité et les réseaux ne sont pas subventionnables, ce qui ramène le montant subventionnable à 676 000 € HT.

La Commune sollicite donc une subvention d'équipement sportif auprès de la Direction Jeunesse et Sport sur la base du prévisionnel suivant :

Subvention attendue (20% du montant subventionnable)	135 200 € HT
Fonds propre de la commune	540 800 € HT

Gilles PILLON précise qu'une demande de subvention similaire sera déposée pour le projet de création des vestiaires au Parc de l'Hippodrome. Le Maire évoque la réduction des budgets de l'Etat et l'article de presse paru ces jours derniers concernant la diminution du budget alloué du CNDS. Le Maire précise que la subvention sollicitée par la Commune représente le montant maximum auquel elle peut prétendre. La somme qui lui sera effectivement allouée peut donc être inférieure. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant la fin de l'année 2012.

Sylvère HOUDEAU indique qu'une réunion de travail doit être programmée afin de valider les matériaux qui seront utilisés dans le cadre de ce chantier.

Sylvaine D'HOIR rappelle que pour la mise en œuvre de ce projet, il a été préalablement nécessaire de mettre en place des polygones d'implantation au Plan Local d'Urbanisme (PLU). La modification n° 10 du PLU doit faire l'objet d'une délibération en Conseil de communauté le 10 décembre prochain. L'enquête publique afférente se déroulera sur les mois de janvier et février 2013 pour une entrée en vigueur des nouvelles dispositions envisagée sur le mois de juin 2013. Les permis de construire relatifs à la réalisation des courts de tennis couverts et à la création des vestiaires pourraient donc être délivrés dans le cadre de cette réglementation.

Sur une question de Danièle MOREAU, Sylvère HOUDEAU confirme que les travaux pourraient débuter en septembre 2013.

Gilles PILLON indique que les associations seront concertées dans le cadre de l'organisation des plannings, afin que les travaux ne gênent pas le déroulement des activités sportives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention à la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport telle qu'elle est présentée.

Acquisition d'une parcelle communautaire place de la Mairie dans le cadre du projet de réaménagement de la mairie

Sylvaine D'HOIR, rapporteur, rappelle que par délibération en date du 27 septembre 2012, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à déposer et à signer le permis de construire relatif au projet de réaménagement de la mairie.

Il est prévu, dans le cadre de ce projet, la réalisation d'un auvent et la création d'un ascenseur en façade Nord-Est du bâtiment administratif.

Cependant, ces aménagements nécessitent l'acquisition d'une parcelle communautaire d'une superficie de 46 m² située au droit du bâtiment.

Cette acquisition interviendrait à titre gracieux, les divers frais afférents à la transaction restant à la charge de l'acquéreur.

Ladite parcelle serait donc ensuite déclassée du domaine public communautaire.

Gilles PILLON précise que les frais de notaire s'élèveraient à environ 1 000 €. L'aménagement envisagé étant pérenne et donc inamovible, une acquisition foncière est nécessaire, contrairement au kiosque dont l'implantation est prévue place de Terruggia, pour lequel une convention liant le Grand Lyon et la Commune pour l'occupation du domaine public est suffisante.

Sur une question de Malika VERLIÈRE, Gilles PILLON précise que la mise en place de ce type de mobilier urbain ne relève pas de la compétence du Grand Lyon.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, dans le cadre du projet de réaménagement de la mairie :

- l'acquisition à titre gracieux auprès de la Communauté Urbaine de Lyon d'une parcelle d'une superficie de 46 m² située au droit du bâtiment administratif place de la Mairie, les divers frais afférents à la transaction restant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents et notamment le compromis de cession et l'acte authentique à intervenir.

Décision modificative n° 1 au budget annexe lotissements 2012 de la commune

Jean-Paul LACHAUD arrive en séance.

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2011, la cession du dernier terrain au Parc d'Activité à la société INTEST avait été décidée.

Il convient aujourd'hui de constater la vente à l'article 7015, la sortie de ce terrain des stocks du budget annexe lotissements et enfin de réajuster les crédits pour le reversement de l'ensemble de l'excédent global au budget principal de la commune pour une somme de 712 589,57 €.

Sur une question de Jocelyne BÉNOZILLO, Gilles PILLON rappelle que la société INTEST exerce une activité d'ingénierie en vue de concevoir des automates de tests. Ainsi, elle gère l'ingénierie informatique et confie la réalisation du robot en sous-traitance. Cependant, dans une volonté de reprendre une partie de la création matérielle de l'automate par les services de la société, cette dernière a souhaité implanter ses locaux sur la commune pour agrandir ses espaces et permettre ainsi la mise en œuvre de cette production. Gilles PILLON prend l'exemple d'un automate présenté qui reproduit un mouvement répétitif de décrochage puis raccrochage d'un combiné téléphonique aux fins de tester la résistance des ergots.

Sylvère HOUDEAU précise que les ingénieurs de cette dernière sont spécialisés en génie mécanique.

Jocelyne BÉNOZILLO note qu'il s'agit d'une société non polluante par la nature de son activité.

Gilles PILLON indique que l'ensemble des sociétés installées au Parc d'Activité de La Tour ne génère aucune pollution.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Chap - article	libellé	montant
Recettes		0,00
040 - 3555	Variations stock terrains N-1	118 447,88
021	Virement de la section fonctionnement	-118 447,88

FONCTIONNEMENT

Chap - article	libellé	montant
Dépenses		259 000,00
65 - 6522	Reversement au budget principal	259 000,00
042 - 71355	Variations stock terrains N-1	118 447,88
023	Virement à la section investissement	-118 447,88

Chap - article	libellé	montant
Recettes		259 000,00
70 - 7015	Ventes de terrains aménagés	259 000,00

Débat d'orientation budgétaire 2013

Alain MOREL arrive en séance.

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation faite aux départements depuis 1982, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée, sans que les textes ne fixent aucun contenu au DOB.

L'exercice 2013 va s'inscrire, comme celui de l'année 2012, dans un contexte économique qui est très incertain et fragilisé par la crise financière que nous continuons de subir depuis plusieurs années. Ses conséquences, dont nous ne percevons qu'une partie de leur ampleur, peuvent continuer à avoir des impacts non prévisibles durant les prochains mois, malgré l'accalmie actuelle.

La prévision de croissance en 2013 est fixée à 0,8 % et pourrait même être inférieure. Ce niveau est insuffisant pour contenir la hausse du chômage qui touche actuellement plus de 9,7 % (2^{ème} trimestre 2012) de la population et pourrait atteindre 10,6 % fin 2013. Avec une consommation des ménages en léger retrait, l'inflation devrait atteindre 1,8 % en 2013, soit un niveau légèrement en retrait par rapport à 2012 (environ 2 %).

Le contexte financier et budgétaire sera marqué par le gel en valeur absolue des dotations de l'Etat et par l'effort qui sera demandé aux collectivités locales, à hauteur de 400 M€, dans le cadre des plans de réduction des dépenses. La création du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et communales en application de l'article 125 de la Loi de Finances 2011 devrait avoir un impact non négligeable sur les recettes de la commune. En effet, les communes seront prélevées en fonction de leur richesse calculée à l'échelle du territoire intercommunal par un indicateur, le potentiel financier agrégé, qui inclura toutes les ressources fiscales, y compris la dotation de compensation de la taxe professionnelle et la taxe sur le produit des jeux. Ce fonds sera d'un niveau de 360 M€ en 2013 pour atteindre 780 M€ en 2015.

Ces différentes mesures vont se traduire à court terme par une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement et des diverses dotations de l'Etat. La réforme des modalités de répartition de la DSC sur le territoire communautaire entraîne une baisse de la dotation versée à la commune puisque le potentiel fiscal constitue un des paramètres de son calcul.

D'autre part, l'évolution des ressources du Casino Le Lyon Vert, qui représentent environ 55 % des recettes de la commune, reste toujours une inquiétude à moyen terme compte tenu du contexte économique.

La situation financière de la commune reste pour autant toujours excellente dans ce contexte encore très fragilisé :

- des taux communaux de taxe d'habitation et taxe foncière parmi les plus bas de la Communauté Urbaine de Lyon sans augmentation depuis 9 ans ;
- l'absence de toute fiscalisation des contributions des syndicats à fiscalité propre (SAGYRC et SAGERLY), soit une économie de plus de 230 €/an par ménage en 2012;
- aucun endettement de la commune,
- une capacité d'investissement de l'ordre de 1,1 M€/1,4 M€ par an ,
- une trésorerie disponible à fin 2012 de l'ordre de 6,8 M€ qui nous permet de mener à terme les nombreux programmes d'investissement que nous avons engagés tout en conservant une marge financière substantielle pour assurer l'avenir de la commune.

L'incertitude sur le niveau des ressources de la Commune doit donc toujours conduire à une très grande prudence sur les dépenses de fonctionnement structurelles, pour conserver à la Commune ses marges d'autonomie financière.

Néanmoins, dans la situation actuelle, le maintien du taux des impôts locaux, pour la part communale, à leur niveau sans augmentation pour la 10^{ème} année consécutive et la prise en charge des cotisations des syndicats par le budget et non pas sur les impôts locaux restent tout à fait raisonnables. En effet, les redevances des jeux devraient, sauf cas de force majeure, rester stables à 2,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement continueront à être maîtrisées dans leur globalité par la poursuite des efforts de gestion, sans que soit nullement remise en cause la qualité des services offerts ces dernières années. Pour autant, il convient de prévoir une évolution de ces dépenses de l'ordre de 2,7 % pour tenir compte de l'évolution des prix, notamment sur l'énergie, du poids du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (compensation X 2 en 2013). En effet, même si nous continuerons nos efforts de gestion, il devient difficile d'absorber les augmentations de coût sur la seule gestion. Les efforts de gestion entrepris depuis maintenant 4 ans grâce à une mobilisation de tous (personnel et élus) a permis de retrouver une capacité d'investissement annuelle de l'ordre de 1,2 M€ en moyenne. Cette capacité qui se retrouve partiellement dans notre sérénité financière nous permet de poursuivre notre politique d'amélioration des équipements publics, d'embellissement de notre village et de création de nouveaux équipements.

Sur une question de Dominique DUPASQUIER, Gilles PILLON indique que le Casino Le Lyon Vert nourrit toujours le projet d'installer les jeux traditionnels en rez-de-chaussée de l'établissement. Cependant, il sera nécessaire, afin de conserver une certaine qualité de service, de procéder à une réorganisation des espaces. Le Maire indique qu'en cette période de crise, il est important qu'un établissement tel que le Casino, en raison de la nature des services qu'il propose, mène une réflexion sur les investissements qu'il doit effectuer, afin de permettre de redynamiser son activité.

Gilles PILLON indique que Philippe GAUVREAU revient à la Rotonde et que le restaurant gastronomique ouvrira ses portes à La Tour de Salvagny le 6 décembre prochain. Le réaménagement de l'étage du Casino Le Lyon Vert est à l'étude. Les salles qui s'y trouvent seront davantage proposées à la location. Deux manifestations peuvent se dérouler sur la journée dans ces locaux, dont les espaces correspondent à une forte demande.

Gilles PILLON rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 proposé repose sur une saine gestion qui génère des capacités d'investissement, permet à la Commune de ne pas s'endetter et de continuer à entretenir son patrimoine.

Des efforts sont bien évidemment à poursuivre dans le cadre, par exemple, de l'économie d'énergie...

La Commune devra également continuer à répondre aux exigences de la nouvelle réglementation concernant la mise en conformité de ses équipements. Le Maire rappelle que La Tour de Salvagny est l'une des communes du Grand Lyon qui dispose du taux d'imposition le moins élevé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2013.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tour Athletic Club (TAC)

Danièle MOREAU, rapporteur, indique qu'en 2012, 150 enfants tourellois, sur 450 participants, ont pu bénéficier des stages multisports organisés par l'association Tour Athletic Club (TAC) au moment des vacances scolaires :

- Février 24 enfants
- Pâques 43 enfants
- Eté 63 enfants
- Toussaint 20 enfants.

La Commune apporte, depuis 10 ans, son soutien matériel à ces stages, notamment par la mise à disposition des équipements au Parc de l'Hippodrome.

Elle attribue également une subvention de 25 € par enfant tourellois participant et par semaine de stage.

Gilles PILLON rappelle que ces stages sont très appréciés des familles et présentent notamment un intérêt pour les personnes ayant recours au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le Maire souligne la qualité des activités proposées et de l'encadrement.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 3 750 € à l'association Tour Athletic Club (TAC) au titre des stages multisports pour l'année 2012.

Fixation de la dotation aux agents recenseurs dans le cadre du recensement 2013 de la population de la commune

Gilles RUMÉ, rapporteur, rappelle que le dernier recensement a eu lieu en 2008.

L'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose que les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, agents de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale affectés à cette tâche et recrutés par eux à cette fin. La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune.

Le découpage de la commune proposé pour le recensement 2013 est de 9 districts, afin que chaque district ne dépasse pas 250 logements. Il est prévu de ne recruter que 8 agents recenseurs puisque 2 des districts peuvent être réalisés par un même agent compte tenu de leur taille.

L'enquête de recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2013.

Un coordinateur communal, Isabelle RICCI, a été désigné pour organiser et suivre l'ensemble des opérations. Gilles RUMÉ souligne l'excellent travail effectué en amont dans la préparation des dossiers.

Le montant de la dotation allouée par l'Etat s'élève à 7 794 €.

Gilles PILLON indique que ce montant sera probablement augmenté d'environ 200 € selon les estimations, en raison du coût élevé des carburants.

Gilles RUMÉ précise que les agents recenseurs ont déjà été désignés. Gilles PILLON indique que le choix s'est davantage porté sur des personnes retraitées en raison de leur disponibilité et de leur fiabilité.

Gilles RUMÉ indique que la Commune a dirigé des agents recenseurs vers les communes voisines qui étaient encore en recherche de candidats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération des agents recenseurs non titulaires de la manière suivante (les montants sont indiqués en nets) :

- 1,50 € par bulletin individuel
- 1,00 € par feuille de logement
- 25 € par séance de formation (2 formations prévues)
- Un forfait de déplacement de 20 € pour les petits districts (n° 7,10, 9 et 11) et 50 € pour les grands districts (n° 13 et 17). Il n'est pas prévu de forfait de déplacement pour les districts du centre (n°14,15,et 16).

Fixation des tarifs pour 2013

Danièle MOREAU, rapporteur, rappelle que le Conseil municipal a décidé de procéder, chaque année, à un réajustement des tarifs sur la base du taux d'inflation. Ce taux prévisionnel au titre de l'année 2012 devant se situer entre 2 % et 2,1 %, il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base d'une augmentation moyenne de 2 %.

	Tarifs 2013
<u>Salles de réunions, salles d'activités, équipements culturels</u>	
⇒ Associations tourelloises	
Une association est reconnue comme Association Tourelloise si elle bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuelle et/ou d'une convention de mise à disposition annuelle d'équipements communaux.	
Pour la totalité des équipements (Point Rencontre, Maison de La tour, Maison du Vieux Bourg, Salle de Spectacle, Salles de l'Ecole de Musique, Salle des Fêtes, Salle d'Activités du Groupe Scolaire, Salle du Pesage).	gratuit
Cas particulier de salon ou manifestation tenue par les associations tourelloises avec location des espaces privés de la commune (ex : salon de la broderie, Naturiales) (<i>forfait week-end</i>)	426,00
⇒ Associations syndicales de copropriétés pour les assemblées générales annuelles	gratuit
<u>Maison de La Tour et Maison du Vieux Bourg</u>	
<u>Maison du Vieux Bourg</u> (une salle)	
⇒ Location aux particuliers tourellois et entreprises tourelloises	191,00
⇒ Location au personnel municipal, aux élus et aux membres du Centre Communal d'Action Sociale	96,00
⇒ Location aux syndicats de copropriétés tourellois	61,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	43,00
⇒ Caution	460,00
<u>Maison de La Tour – salle C – avec ou sans la cuisine</u> (par période de 24 heures)	
⇒ Location aux particuliers tourellois et entreprises tourelloises	371,00

⇒ Location au personnel municipal, aux élus et aux membres du Centre Communal d'Action Sociale	187,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	53,00
⇒ Caution	920,00
<u>Salle de Spectacle</u> (par période de 24 heures)	
⇒ Entreprises tourelloises	478,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	53,00
⇒ Caution	920,00
<u>Salle des Fêtes</u> (par période de 24 heures)	
⇒ Location aux entreprises tourelloises : salle seule ou avec la scène	636,00
⇒ Location aux entreprises tourelloises : salle avec ou sans la scène avec les gradins	850,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	106,00
⇒ Caution	920,00
<u>Equipements sportifs</u>	
Equipements sportifs intérieurs ou extérieurs du Parc de l'Hippodrome	
⇒ Associations tourelloises (selon la même définition que pour les salles de réunion, salles d'activités, équipements culturels)	gratuit
⇒ Mise à disposition du parc de l'Hippodrome pour manifestation, versement d'une caution de	1 840,00
<u>Emplacements publicitaires dans les salles et sur les terrains de sport</u>	
	gratuit
<u>Concessions au cimetière</u> (délibération n°05.93 du 28 octobre 2005)	
⇒ Concession de 15 ans (par m ²)	114,00
⇒ Concession de 30 ans (par m ²)	228,00
⇒ Mise à disposition du caveau provisoire	gratuit
⇒ case au columbarium pour 15 ans	416,00
⇒ plaque gravée apposée obligatoirement sur la colonne de la mémoire	169,00
⇒ plaque gravée apposée obligatoirement sur la colonne de la mémoire en cas de dispersion de cendres	169,00
<u>Droits de place</u>	
⇒ Emplacement pour cirque installé au parking des Sports (forfait pour l'ensemble) par tranche de 3 jours	
◆ chapiteau de moins de 200 places	48,00
◆ chapiteau compris entre 201 et 500 places	96,00
◆ caution rendue si restitution des lieux en parfait état	374,00
⇒ Emplacement pour manège et autre équipement forain au parking des Sports par tranche de 3 jours :	
◆ forfait par forain :	
– emplacement < 30 m ²	49,60
– emplacement compris entre 30 et 100 m ²	76,00
– emplacement > 100 m ²	97,90
⇒.. Emplacement de marché (hebdomadaire)	
◆ forains abonnés : forfait par trimestre pour 2 ml avec règlement trimestriel à terme avancé	29,80
◆ forains occasionnels : les 2 ml avec règlement immédiat et comptant	3,00
⇒.. Emplacement de taxis (à l'année)	109,10

⇒.. Emplacement pour activité commerciale ambulante jusqu'à 5 ml et par tranche de 4h00 maximum consécutives sur un jour	
◆ activité commerciale occasionnelle	6,00
◆ activité régulière – forfait par trimestre civil :	
- pour une installation hebdomadaire	60,00
- par jour supplémentaire hebdomadaire	60,00
⇒ .Emplacements pour le marché de Noël	
◆ emplacement stand toile, éclairage, prise électrique faible alimentation	240,00
◆ emplacement comprenant un chalet en bois de 7,92 m ² (3,30 m x 2,40 m) équipé de l'éclairage et d'une prise électrique faible alimentation	302,00
◆ emplacement libre dans la limite de 4 m ²	
- sans raccord électrique	146,00
- avec raccord électrique	198,00
(les groupes électrogènes sont interdits sur le marché)	
◆ manège, forfait comprenant l'alimentation électrique	604,00
<u>Droits de voirie</u>	
⇒ Forfait par jour d'occupation (par tranche de 10 m ²) excepté pour le stationnement de véhicules dans le cadre de déménagements	3,20
⇒ Occupation du domaine public à titre privatif (à l'année)	
• équipement de commerce (banque de vente...) :	
≤ 3 m ²	10,40
de 3 à 6 m ²	52,00
éléments de décors (le m ²)	1,00
•....terrasse	
≤ 10 m ²	20,80
> 10 m ² , par tranche de 5 m ² supplémentaires	62,40
<u>Ventes d'ouvrages</u>	
⇒ Cent ans de flâneries	15,00
⇒ Pré Inventaire des monuments et richesses artistiques	8,00
⇒ Il était une fois... La Tour	8,00
⇒ Tribunes du Parc de l'Hippodrome	15,00
⇒ Guerre 1914/1918 « le village se souvient »	15,00
⇒ En passant par La Tour...	15,00
<u>Photocopies de documents administratifs et financiers</u> (hors coût d'envoi postal, payables d'avance)	
⇒ Tirages format A 4 en impression noir et blanc (la page)	0,20
⇒ CD	2,00
⇒ Tirages de documents particuliers devant être réalisés par un prestataire de service	Prix de revient
<u>Concerts organisés par la Commune</u> (selon les concerts)	
⇒ Entrée adulte	10,00 à 25,00
⇒ Entrée 12/18 ans et étudiant	4,00 à 10,00
⇒ Entrée enfant moins de 12 ans	gratuit

Conférences organisées par la Commune (selon les conférences)

⇒ Entrée adulte	5,00 à 10,00
⇒ Entrée 12/18 ans et étudiant	2,50 à 5
⇒ Entrée enfant moins de 12 ans	gratuit

Perte de badges d'accès délivrés par la Commune

(par badge perdu)

⇒ Associations	20,00
----------------	-------

Danièle MOREAU précise qu'un nouveau livre est proposé à la vente : « en passant par La Tour... ».

De plus, une tarification spécifique a été instaurée pour les activités commerciales ambulantes (par exemple, pour l'installation d'un camion de vente de pizzas). Gilles PILLON indique que le forfait permet une perception trimestrielle de la redevance et non une gestion par jour d'occupation. Danièle MOREAU précise que le tarif appliqué reste en-dessous de celui des communes voisines. Gilles RUMÉ note qu'il s'agit d'un service aux Tourellois et qu'il convient de préserver l'installation de ce type de commerce sur la commune, actuellement proposé les mardi et jeudi soir. Gilles PILLON précise que le montant de la redevance pour les activités commerciales ambulantes a été fixé en fonction du prix d'un emplacement sur le marché hebdomadaire communal. Le Maire indique qu'un camion dispose d'une longueur d'environ 5 mètres, référence qui a servi de base de calcul pour la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre de cette activité.

Danièle MOREAU indique que les tarifs pour les concerts et conférences n'ont pas été modifiés par rapport à l'année dernière.

Gilles PILLON précise que le vote des tarifs municipaux intervient à la séance publique du Conseil municipal du mois de novembre de chaque année, afin que l'information puisse être diffusée bien en amont de l'application.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs présentés ci-dessus qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

Communication du rapport d'activité 2011 du Syndiat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que le SIGERLy, fondé en 1935, regroupe 56 communes de l'agglomération lyonnaise, représentant plus de 750 000 habitants.

La Commune de Limonest doit rejoindre le SIGERLy en janvier 2012 pour l'éclairage public, compétence que plus de 60 % des communes ont confiée au syndicat.

13 communes ont souscrit à la nouvelle activité proposée de prise en charge des illuminations de fin d'année.

Le territoire du CEP (Conseil Energie Partagé) et le champ d'intervention MDE (Maîtrise de la Demande en Energie) s'étend d'année en année et en 2011, Vénissieux et Dardilly ont rejoint les 41 communes qui bénéficient déjà des services du SIGERLy en la matière. La phase « études et bilans » s'achève pour laisser place à une phase plus « opérationnelle et concrète ».

Concernant la dissimulation des réseaux, les délais des opérateurs s'étirant de plus en plus, le SIGERLy a mis en place une expérimentation avec France Telecom. Sur 17 chantiers, il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération (dépose des réseaux et câblage). Le SIGERLy est ainsi le seul syndicat de France à mettre en œuvre une réduction des temps d'intervention de 10 semaines à 3 ou 4 pour cet opérateur. Le même effort sera à accomplir avec ERDF en 2012.

Le SIGERLy a également participé aux expérimentations des nouveaux compteurs communicants aussi bien gaz sur 2 communes qu'en électricité sur 11 communes. Le syndicat s'investit pour que les déploiements sur l'ensemble du territoire national s'envisagent dans le respect des grands principes du service public comme l'égalité de traitement des usagers. En intégrant le comité de suivi Besson et celui de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), le syndicat veille à ce que toutes les retombées de ces expérimentations aussi bien positives que négatives soient prises en compte. Le SIGERLy propose par ailleurs, dans le service concessions, un dispositif d'accompagnement « expertise des devis ». Ce service à la carte a permis en 2011, pour 16 communes qui l'ont sollicité, de faire diminuer leur dépense de 32 %.

Le bilan financier 2011 du SIGERLy fait apparaître des ressources à hauteur de 63 millions d'euros et des dépenses de l'ordre de 60 millions d'euros.

Gilles PILLON souligne la qualité du travail réalisé par le SIGERLy, lequel fait preuve d'une écoute très attentive sur les attentes des élus locaux. Il remarque l'excellente collaboration entre les services municipaux, le Grand Lyon et les équipes du syndicat, conduisant à une bonne coordination de l'ensemble des chantiers sur la commune.

Gilles RUMÉ rappelle que le Syndicat a également un rôle d'expert dans certains dossiers que la Commune lui confie. Il s'agit d'un appui important pour la Collectivité.

Sylvaine D'HOIR rappelle que le SIGERLy apporte son concours dans le cadre de la création de raccordements et d'extensions de réseaux, dont la prise en charge par la Commune est rendue obligatoire au regard des nouvelles dispositions de la loi SRU. Le SIGERLy apporte une aide précieuse dans ce domaine lors de la création de nouvelles constructions. La Commune a récemment reçu un devis d'ERDF sur lequel elle a sollicité l'expertise du SIGERLy. Or, il s'est avéré que la Collectivité n'avait pas à supporter les frais repris dans ce devis.

Le Maire rappelle les atouts d'un syndicat de proximité (excellente connaissance du territoire par les agents, très bon contact relationnel...).

Le rapport complet du bilan d'activité 2011 du SIGERLy est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Questions diverses

• **Scellement des mâts d'éclairage sur le terrain de sport en revêtement synthétique du Parc de l'Hippodrome**

Bernard PONCET souhaite connaître les suites du sinistre mettant en cause le scellement d'un mât d'éclairage sur le terrain de sport en revêtement synthétique du Parc de l'Hippodrome.

Sylvère HOUDEAU indique que ce mât d'éclairage a été reposé dans les règles de l'art. Il informe le Conseil municipal qu'une seule entreprise en France est habilitée à effectuer des tests de résistance sur les mâts d'éclairage. La Commune a fait appel à celle-ci, afin de mettre à l'épreuve la solidité des scellements des autres mâts en place sur ce terrain. Le rapport établi n'a pas été satisfaisant. Les poteaux ont en effet été posés écrous contre écrous, créant un espace entre le dessous de la platine du poteau et le dessus du massif en béton, ce qui a généré un moment de flexion. Il a donc été nécessaire de combler cet espace avec du béton sur environ 10 cm. Il convient maintenant d'attendre 21 jours de séchage, à compter du 28 novembre 2012, avant de procéder à de nouveaux contrôles de résistance.

Gilles PILLON indique que les assurances sont en charge de ce dossier.

Gilles RUMÉ précise que, pour des raisons de sécurité, un arrêté municipal a été pris afin d'interdire l'utilisation du terrain de sport en revêtement synthétique. Par précaution, les dispositions de cet arrêté restent en vigueur dans l'attente des résultats des prochaines évaluations de résistance.

Sur une remarque de Jean-Paul LACHAUD, Gilles RUMÉ rappelle que la Commune est soumise aux délais d'intervention de l'entreprise, seule habilitée en France à effectuer les essais.

Robert CASSARD note que les délais risquent de perdurer avant que l'utilisation du terrain puisse de nouveau être autorisée.

Gilles PILLON rappelle que les associations utilisatrices de cet espace ont immédiatement été informées de la situation et ont parfaitement compris l'enjeu des décisions et mesures prises par la Commune. Cette dernière a anticipé un éventuel danger, lequel a été confirmé par l'entreprise spécialisée. Dans le cas présent, le principe de précaution devait s'appliquer.

Sur une question de Bernard PONCET, Sylvère HOUDEAU indique que l'entreprise SOCOTEC avait initialement prévu que la platine touche le dé béton. Cependant, il s'est produit une désolidarisation de la semelle béton dont l'imputabilité n'a pas été définie.

Gilles PILLON note l'efficacité de l'entreprise DRTP qui s'est rapidement transportée sur les lieux alors que son site est basé sur Grenoble.

Sur une question de Robert CASSARD, Gilles PILLON précise qu'il a été nécessaire de négocier avec la compagnie d'assurance pour qu'elle accepte la remise en place du mât alors que l'expert n'était pas encore venu établir son constat.

Sylvère HOUDEAU indique que l'incident sur le poteau résulterait d'un mauvais emploi de la résine chimique qui aurait fait lâcher deux chevilles.

Gilles PILLON précise que le Président de l'association DOMTAC est régulièrement informé de l'avancée de la situation et a également connaissance de l'ensemble des éléments techniques inhérents.

Sur une remarque de Bernard PONCET, il est confirmé que l'arrêté municipal d'interdiction d'utiliser le terrain de sport en revêtement synthétique a été affiché sur les lieux.

Gilles PILLON rappelle que du ruban adhésif de type chatterton avait également été mis en place, afin de baliser l'accès au terrain. Certaines personnes n'en ont pas tenu compte et ont pénétré dans son enceinte.

Bernard PONCET indique que des consignes avaient été données aux organisateurs du cross, afin de prévoir la présence d'adultes supplémentaires, notamment en partie basse, pour que les participants ne franchissent pas la rubalise.

Le terrain en herbe, quant à lui, ne présente aucun danger.

Gilles RUMÉ rappelle qu'il est de la responsabilité du Maire de veiller à la sécurité d'autrui.

• **Parking des Sports et accès au Parc de l'Hippodrome**

Jocelyne BÉNOZILLO remarque que ce parking possédait auparavant un accès par escalier à l'emplacement de la nouvelle sortie de parking, lequel a été remplacé par un cheminement goudronné. En raison de la circulation sur cet espace, elle demande s'il serait possible de créer un escalier de l'allée du Lac jusqu'à ce parking.

Gilles PILLON indique que cet aménagement n'est pour l'instant pas prévu dans le projet.

Jacques DEBORD pense, au regard de la configuration des lieux, qu'il est plus facile de circuler sur le cheminement en enrobé réalisé que d'emprunter un escalier.

Gilles PILLON indique qu'il convient d'attendre la fin des travaux et d'écouter ensuite les utilisateurs avant d'entreprendre d'autres aménagements. Certaines corrections et améliorations devront également intervenir (peinture à reprendre sur les emplacements de stationnement matérialisés C.I.C. / C.I.G....). Jacques DEBORD rappelle que la réglementation en vigueur impose la création d'un emplacement de stationnement à l'intention des personnes handicapées pour 50 places. Le Parking des Sports comprend 100 places.

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE remarque que l'accès au Parc de l'Hippodrome depuis le parking des Sports se fait uniquement par escaliers, ce qui peut être gênant, notamment pour la circulation des poussettes.

Gilles PILLON indique que la mise en place d'une rampe sera étudiée dans le respect des normes imposées par la réglementation en vigueur. Le Maire précise qu'à chaque mise en œuvre de travaux nécessitant une déclaration préalable ou un permis de construire, la Commune doit prendre en considération la norme 2015 sur l'accessibilité. Le problème de respect de la pente tout en mettant en œuvre un aménagement sécurisé se pose et conditionnera la réalisation éventuelle de cette rampe.

• **Vidéoprotection au Parc de l'Hippodrome**

Robert CASSARD demande si la mise en place d'un dispositif de surveillance par caméra est prévu sur le mât situé dans l'enceinte du Parc de l'Hippodrome en bordure du parking des Sports. Il fait part de son inquiétude concernant des vols qui se sont produits en journée.

Gilles RUMÉ indique que la vidéoprotection doit faire l'objet d'une étude globale sur l'ensemble du site du Parc de l'Hippodrome courant 2013. La Commune dispose déjà d'un système de vidéosurveillance mais il convient de renforcer celui-ci et de le rendre plus performant, compte tenu notamment des nouveaux équipements qui vont être créés (tennis couverts, vestiaires multisports...). Des premiers contacts ont déjà été pris avec des entreprises spécialisées mais un audit devra être réalisé pour dresser un état des lieux.

Gilles PILLON indique que la vidéosurveillance est listée sur les écritures d'investissement dans le budget 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire
Gilles PILLON